

## **Délibération n° 120 du Comité syndical**

Présents : 28

Excusés : 17

Absents : 5

Adopté à l'unanimité

**Séance du 11 décembre 2007**

Le Comité syndical, convoqué conformément à la loi, s'est réuni en séance publique à Strasbourg

Présidence : Robert GROSSMANN

Secrétaire : Daniel HOEFFEL

### **Avis sur le PLU de la commune de Vendenheim**

*Le Comité syndical  
sur proposition du Président  
après en avoir délibéré,*

*Vu la saisine en date du 18 octobre 2007, de la Communauté urbaine de Strasbourg sur le PLU de la Commune Vendenheim et conformément à l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme ;*

*Vu la proposition d'avis du groupe de suivi « SCOTERS/PLU » ;*

*N'a aucune préconisation particulière à faire, au regard de la compatibilité avec le SCOTERS, sur le projet de PLU de la commune de Vendenheim.*

Pour extrait conforme

Robert GROSSMANN  
Président du Syndicat mixte  
pour le SCOTERS